

Organisation de l'établissement



La prise en charge de l'enfant ou adolescent est mise en place avec l'équipe pluridisciplinaire du CMPP.

Horaires d'ouverture des secrétariats du CMPP Victor Hugo

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Evreux	8h30-18h00				
Louviers	8h45-17h00		8h45-16h30	8h45-17h30	8h30-17h00
Val de Reuil	8h45-17h15		9h00-17h15		09h00-16h30
La Londe		8h45-16h15	8h45-17h45		

En dehors des horaires d'ouverture, il est possible de laisser un message sur le répondeur téléphonique ou d'envoyer un courriel.

Coordonnées des antennes du CMPP Victor Hugo

<p>EVREUX 29 boulevard Pasteur 27000 Evreux 02.32.39.03.65 (Choix 1) cmpp.evreux@lespep76.fr</p>
<p>LOUVIERS Immeuble Risle - 11 Rue de la Maison Rouge 27400 Louviers 02.32.39.03.65 (Choix 2) cmpp.louviers@lespep76.fr</p>
<p>VAL DE REUIL CCAS Jacques Monod - Place aux Jeunes 27100 Val-de-Reuil 02.32.39.03.65 (Choix 3) cmpp.valdereuil@lespep76.fr</p>
<p>LA LONDE 250B Rue Henri Gosselin 76500 La Londe 02.32.39.03.65 (Choix 4) cmpp.lalonde@lespep76.fr</p>

Coordonnées service social

En cours de recrutement

Annexes

Les annexes obligatoires au livret d'accueil sont affichées dans les salles d'attente de chaque antenne et remis aux personnes accompagnées :

- Règlement de fonctionnement du CMPP
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Liste et mode de saisine des personnes qualifiées



LIVRET D'ACCUEIL CMPP VICTOR HUGO

Le CMPP Victor Hugo a été créé en 1956. Il est géré par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Seine-Maritime (PEP 76 - Association à but non lucratif).

Le CMPP a pour missions d'évaluer la nature des difficultés des enfants et adolescents de 0 à 20 ans et de leur proposer un projet d'accompagnement et de soins personnalisés.

C'est un lieu d'écoute, de prévention, de repérage, de diagnostic et de soins. Les jeunes et leurs parents peuvent y aborder les questions en lien avec leurs difficultés (psychologiques, familiales, sociales, scolaires, développementales et comportementales).

Le service assure un travail de partenariat avec les services extérieurs (Education nationale, Etablissements de santé et médico-sociaux, professionnels libéraux, services éducatifs...) dans le respect de la confidentialité à laquelle est soumis chaque professionnel.

Karine WOHLSCHEGEL
Directrice Administrative et Pédagogique

Sylvie CHASTAN
Directrice médicale

(Mis à jour le 06.01.2026)

Formalités administratives d'admission, et d'accompagnement



Modalités d'accompagnements proposés

Sous la responsabilité du médecin du CMPP, et après discussion en équipe pluridisciplinaire, des suivis et soins ambulatoires sont proposés aux enfants et adolescents :

- Examens médicaux
- Entretiens infirmiers
- Bilans et/ou suivis psychologiques
- Bilans et/ou rééducations orthophoniques
- Bilans et/ou rééducations en psychomotricité
- Bilans et/ou rééducations en ergothérapie
- Bilans et/ou activité physique adaptée
- Groupes d'observation et/ou thérapeutiques
- Guidance parentale, psychoéducation, soutien à la parentalité
- Suivi social

Projet personnalisé

Un Document Individuel de Prise en Charge est signé après l'accueil de l'enfant ou adolescent au CMPP.

Suite aux entretiens d'accueil et bilans nécessaires, une réunion d'équipe pluridisciplinaire est organisée entre les différents professionnels.

Un projet d'accompagnement personnalisé de l'enfant ou adolescent est rédigé en concertation et proposé aux parents.

Conditions de financement des séances

Le CMPP est un établissement spécialisé à but non lucratif agréé par l'Agence Régionale de Santé. Les séances sont intégralement financées par les caisses d'assurance maladie. Une couverture maladie est nécessaire pour tout enfant ou adolescent admis.

L'inscription au CMPP nécessite de fournir obligatoirement une attestation de droits à la Sécurité Sociale.

Conditions d'accompagnement

La régularité et la ponctualité des séances sont indispensables pour la qualité des soins. Les absences doivent être signalées au plus tôt au secrétariat.

Les enfants et adolescents sont sous la responsabilité du CMPP uniquement durant le temps de la séance.

La présence d'un accompagnant adulte est requise à l'arrivée et à la sortie de l'enfant ou adolescent après sa séance. Dans le cas contraire, une autorisation écrite vous sera demandée.

Protection des données personnelles

Le traitement informatisé des données concernant l'enfant ou l'adolescent est réalisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Dans les conditions prévues par cette même loi, il est possible pour des raisons légitimes, de s'opposer au recueil et au traitement de ces données.

Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'établissement et sont protégées par le secret médical. Les autres données sont protégées par le secret professionnel auquel sont tenus les personnels du CMPP.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur, des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne.

En cas de différend avec le service, vous pouvez adresser un courrier à la direction ou faire appel aux « personnes qualifiées ».

Participation à la vie de l'établissement

En tant que personne accueillie au CMPP, vous participez au bon fonctionnement de l'établissement et votre avis compte. Pour cela, un questionnaire de satisfaction peut vous être proposé et une boîte à idées pourra être mise à votre disposition auprès du secrétariat entre avril et juin de chaque année.